

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal lundi 07 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 février à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1^{ère} adjointe, Nicolas Hardel, 2^{ème} adjoint, Jérémy Ginguené, Jérôme Lemarié, Pascal Peurois, Olivier Simon.

Excusés: Vincent Bertin, Aline Beusquart, Alicia Plouhinec

Secrétaire : Gisèle FROC

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 10 janvier 2022, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour:

1° **Subventions associations**: détermination attribution subventions – exercice 2022

2° **Subventions voyages scolaires**: détermination– année scolaire 2021-2022

3° **Subventions transports scolaires**: détermination– exercice 2022

4° **Subventions centres de loisirs**: détermination attribution subventions – exercice 2022

5° **Dispositif « Argent de Poche »**: mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2022

6° **Questions diverses**

☞ Prochain conseil municipal le lundi 7 mars 2022 à 20h00

☞ Commission finances doodle en cours pour un samedi à 10h00 ou vendredi fin de journée



Objet n°2022 02 01: Subventions associations: détermination attribution subventions – exercice 2022

Monsieur le Maire:

☞ Rappelle la délibération du 15 mars 2021 (objet n°2021_03_04),

☞ Présente les demandes de subventions transmises à la mairie accompagnées des bilans d'activité pour chacune d'elles,

☞ Propose l'attribution des subventions présentées comme suit:

 ↪ ***pour les associations d'intérêt commun***: 0.40 €/habitant sur la base de 325 habitants,

 ↪ ***pour les associations constituées d'adhérents***: 14.00 € par adhérent;

 ↪ ***autres associations***: en fonction de leur bilan d'activité et financier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

ASSOCIATIONS	BP 2022
Association L’outil en Main (RAF)	130.00 €
A. D. M. R : personnes âgées (Retiers)	130.00 €
Association L’outil en Main (La Guerche de Bgne)	130.00 €
CODEM du Pays de la Roche aux Fées	130.00 €
Collège le roche aux fées Retiers	84.50 €
A.C.C.A d’Arbrissel :	56.00 €
Club Robert d’Arbrissel:	00.00 €
DOJO Guerchais	28.00 €
Entente sportive Arbrissel – Visseiche :	130.00 €
Idées Projets Animations (Arbrissel)	130.00 €
Association de randonnée pédestre (Rannée)	130.00 €
Jongleur GYM	14.00 €
Twirling sport	14.00 €
TOTAL	1106.50 €

☞ le versement des subventions sera effectué sous couvert de la transmission des bilans d’activité et financier de chaque association

☞ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l’exécution de la présente délibération.



Objet n°2020 02 02: Subventions voyages scolaires: détermination– année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire:

☞ Rappelle la délibération du 15 mars 2021 (objet n°2021_03_05),

☞ Divers établissements scolaires et familles domiciliées sur la commune sollicitent la commune aux fins d’une participation financière,

☞ Propose de verser les subventions directement aux familles.

Après délibération, à l’unanimité, le Conseil Municipal:

☞ décide d’accorder une participation aux voyages scolaires des élèves domiciliés sur le territoire de la commune à hauteur de 40 €/enfant à l’appui d’une attestation de participation émise par l’organisateur du voyage scolaire et selon les conditions d’éligibilité suivantes:

↳ le voyage doit se constituer d’au moins deux nuitées,

↳ l’attribution de la subvention se limite aux enfants scolarisés en maternelle,

primaire et collège,

↳ une subvention est versée une fois par année scolaire et par enfant,

↳ les subventions seront versées directement aux familles.

☞ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l’exécution de la présente délibération.



Objet n°2020 02 03: Subventions transports scolaires: détermination– exercice 2022

Monsieur le Maire:

☞ Rappelle:

☞ la délibération 15 mars 2021 (objet n°2021_03_06)

☞ Propose au conseil municipal de déterminer la subvention allouée à chaque enfant domicilié sur le territoire de la commune, scolarisé (classes maternelle et primaire) à l'école privée de Marcillé-Visseiche ou de Rannée et bénéficiant d'un transport en commun par l'association Saint Lazarre de Rannée ou le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Marcillé-Visseiche;

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal:

☞ Décide d'allouer la somme de 47 € par enfant domicilié sur le territoire de la commune et scolarisé (classes maternelle et primaire) à l'école privée de Marcillé-Visseiche ou de Rannée.

☞ Cette subvention sera attribuée sur présentation d'une liste des enfants inscrits par chaque association en charge de ce service, et au prorata de l'utilisation de ce service, notamment à compter de sa prise à effet et des gardes alternées.

☞ Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Objet n°2020 02 04: Subventions centres de loisirs: détermination attribution subventions – exercice 2022

Monsieur le Maire:

☞ Rappelle:

☞ la délibération 15 mars 2021 (objet n°2021_03_07)

☞ Présente les demandes de subventions au Centres de Loisirs transmises à la mairie, accompagnées des bilans d'activité pour chacun d'eux et du nombre d'enfants fréquentant leurs centres,

☞ Propose l'attribution des subventions présentées comme suit:

➤ 12.00€/enfant et par jour pour les Centres de Loisirs Croq'Vacances (Retiers) et Pêle-mêle (La Guerche de Bretagne), Centre de Loisirs de Visseiche

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

☞ l'attribution des subventions telles que présentées comme suit:

- 12.00€/enfant et par jour pour les Centres de Loisirs Croq'Vacances (Retiers) et Pêle-mêle (La Guerche de Bretagne), Centre de Loisirs de Visseiche

☞ Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Objet n°2022 02 05 : Dispositif « Argent de Poche » : mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2022.

Monsieur le Maire:

☞ informe que le dispositif « Argent de Poche » existe au Plan National. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petites missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

☞ propose de remettre en place le dispositif « Argent de Poche » sur la Commune d'Arbrissel pendant les vacances scolaires de Pâques (2 semaine en avril), d'été (6 semaines en juillet et Août) et de la Toussaint (2 semaines en octobre)

☞ propose les modalités suivantes:

- Chaque mission a une durée de 3 heures
- Les missions auront lieu les mardis et vendredis matin de 09h00 à 12h00
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être l'aide à l'entretien des espaces verts et le nettoyage du matériel de la salle communale
- Le nombre maximum de jeunes acceptés par mission est fixé à 4

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

☞ décide de mettre en place le dispositif « Argent de Poche » selon les modalités présentées,

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2020-02-06 : Questions diverses

- Prochain conseil municipal le lundi 7 mars 2022 à 20h00
- Commission finances doodle en cours pour un samedi à 10h00 ou vendredi fin de journée

Le secrétaire,
Gisèle FROC

Le Président,
Thomas BARDY

Les membres du Conseil Municipal

J. GINGUENÉ

N. HARDEL

J. LEMARIÉ

P. PEUROIS

O. SIMON